

Année scolaire : 2017-2018
Numéro de séance : 1718/06
Date de convocation : 28 mars 2018
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 24
Nombre d'absents excusés : 5

Dossier suivi par
Yves Gamier
Téléphone
02 99 16 80 80
Fax
02 99 16 80 81
Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



Lycée hôtelier



Dinard

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV des CA du 06/02/2018 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- compte financier 2017 ;	Vote	4	59, 60/17-18	
- DBM pour vote et information ;	Vote	5-6	61/17-18	
- Contrats et conventions :	Vote	6-7	48, 56 & 57/17-18	
- Admission en non-valeur ;	Vote	7-8	54/17-18	
- Voyages scolaires ;	Vote	8-9	49 à 52 et 55/17-18	
- Partenariat avec les Amis de Starnberg ;	Vote	9	53/17-18	
- Point sur les travaux du B2 ;				
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
- Modification du règlement intérieur ;	Vote	10	47/17-18	
- Carte des formations rentrée 2019 ;	Vote	10	58/17-18	
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
-				
<u>Questions diverses.</u>				
-				

Signatures

Le Président

M. Romain RAOUL



Le Secrétaire

M^{me} Régine MORICE



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 17 avril 2018

2/12

<i>Titulaires</i>	P	A	E	<i>Suppléants</i>	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Stéphan GUILLEMOT	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER		1					
M. Stéphane PERRIN			1				
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN	1			M ^{me} Patricia PERRIER			
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE			1	M. Jean-Claude MAHE	1		
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	1						
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Martine MARTIN	1			M. Matthieu PERROUD	1		
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M ^{me} Véronique MARZIN			
M ^{me} Nicole CABIOC'H	1			M. Ludovic PORTIER			
M. Olivier LOUETTE			1	M. Fabrice LE BRET			
M. Yann-Mikaël TRIHAN	1			M. Christophe PINAUD			
M ^{me} Virginie NORRET	1			M ^{me} Catherine LE LAY			
M. Lionel LE SAOUT	1			M. Denis RIAUD			
Personnels ATOSS							
M. Laurent SECHER	1			M. Yves GARNIER			
M ^{me} Delphine ACLOQUE	1			M ^{me} Martine JEHAN			
M. Philippe ROUSSEL	1			M. Alban VINET			
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Sylvie GUILLOSSOU			1	M. Hervé ROZE			
M ^{me} Sandrine MONNET	1			M ^{me} Carole BAZILE			
M. André MORICE	1			M ^{me} Laïla MARIN			
M ^{me} Régine MORICE	1			M ^{me} Geneviève CAUVIN			
M ^{me} Christine ROBERT	1			M. Michael CAROUX			
Représentants des élèves							
M ^{elle} Léonie GUILLARD (TSTHR1)		1		M. Lucas REGEART (TSTHR1)			
M ^{elle} Ilaria ROBERT (TPRO1)	1			M ^{elle} Agathe BAGOURD (TPRO2)			
M. Loup THEREZO (1STHR2)	1			M. Guirec FOUCAULT (1STHR1)			
M ^{elle} Théo MINOC (2TSA)		1		M. Baptiste SARRAZIN (TPro4)			
M. Arthur LEVENTI (TPro1)			1	M. Clément FOUCRE (TPro3)			
Totaux	22	3	5		2	0	0
Présence de M. Bernard NORMANT, Agent Comptable							



Ouverture de séance. 18h00

3/12

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 06 février 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 06 février 2018, est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

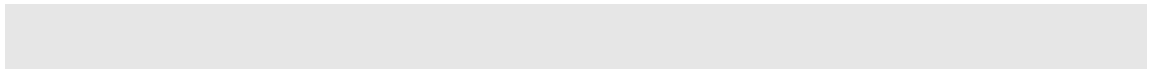
3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec l'ajout du point suivant dans les affaires administratives et financières :

- Installation de la commission éducative.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



**1. Compte financier 2017**

1.1. Compte financier 2017

1.1.1. Compte-rendu de gestion de l'ordonnateur

1.1.2. Compte-financier du comptable

1.2. Présentation / contexte

1.2.1. Compte-rendu de gestion de l'ordonnateur

M^{me} LEGAILLARD, Adjointe-Gestionnaire présente le compte-rendu du budget 2017. Elle précise que le bilan concerne l'année civile et non l'année scolaire. L'analyse de gestion fait apparaître un excédent de 76 579,87 €. Grace au groupement d'achat, les dépenses en fournitures gaz et électricité sont maîtrisées voir diminuées.

1.2.2. Compte-financier du comptable

M. Bernard NORMANT, Agent-Comptable, présente le compte-rendu de gestion. Il en ressort un résultat positif de 85 031,48 € dû à une bonne gestion. Le fond de roulement du lycée est évalué à 111 jours positifs.

1.3. Commentaires / débat

M^{me} MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si le reliquat pour le matériel sportif peut être reporté pour des activités sportives (kayak).

M^{me} LEGAILLARD répond que la région refuse ce type de transfert.

M. MORICE, représentant des Parents d'Elèves, demande si le lycée peut octroyer une somme à M^{me} MARTIN pour ses activités sportives au regard du résultat positif.

M. NORMANT répond que c'est du ressort du Chef d'Etablissement. M^{me} MARTIN doit donc présenter une demande.

M^{me} CABIOC'H, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation demande qu'un budget plus important soit accordé pour les visites de stages.

M. le Proviseur en discutera lors des conseils pédagogiques.

Une grosse créance est due par un étudiant chinois. M. le Proviseur, devant se rendre en Chine, espère régler le problème.

1.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Arrêt du compte-financier sans réserve

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Affectation du résultat

Votants : 24 Pour : 22 Contre : 2 Abstention : 0 Nuls : 0

1.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Arrêt du compte-financier sans réserve

Délibération n° 60/17-18

Affectation du résultat

Délibération n° 59/17-18



2. Décisions budgétaires modificatives

2.1. Décisions budgétaires modificatives

2.1.1. Décisions Budgétaires Modificatives pour information - exercice 2017 :

2.1.2. Décisions Budgétaires Modificatives pour information - exercice 2018 :

2.1.3. Décisions Budgétaires Modificatives pour vote n°3 - exercice 2018 :

5/12

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. Décisions Budgétaires Modificatives pour information - exercice 2017 :

La Décision Budgétaire Modificative n° 11 regroupe les opérations suivantes (écritures de fin d'année) :

- Ajustement des crédits du service de restauration (DM alimentaire) au vue de la réalisation de l'année ;
- Ajustement des montants des amortissements réels et neutralisés ;
- Ajustement du montant des bourses nationales 2017 ;
- Ajustement du montant du reversement du Rectorat pour les examens 2017 ;
- Suppression de subventions de la Région Bretagne non utilisées (projets Karta) ;
- Suppression de subventions de la Région Bretagne non utilisées en 2017 (et reportée sur 2018) ;
- Ajustement suite à la diminution du stock en Restauration Collective et en Enseignement Technique ;

2.2.2. Décisions Budgétaires Modificatives pour information - exercice 2018 :

La Décision Budgétaire Modificative n° 2 regroupe les opérations suivantes:

- Répartition de la subvention 2018 pour les fonds sociaux, comme présenté au conseil d'administration précédent, à savoir 11 110,00 € sur le fonds social lycéen et 1 000,00 € sur le fonds social des cantines. Ajustement de ces mêmes crédits suite au report des crédits de l'année 2017 non utilisés ;
- Budgétisation de la taxe d'apprentissage en immobilisation (10 000,00 €).

2.2.3. Décisions Budgétaires Modificatives pour vote n°3 - exercice 2018 :

La décision modificative n°3 correspond à la répartition du solde de la dotation de fonctionnement de la Région Bretagne (21 378,84 €) et à des prélèvements sur le fonds de roulement d'un montant global de 91 500,00 €.

Répartition du solde de la dotation de fonctionnement 2018 : 21 378,84€

Service domaine activité	Montant prévu	Montant ajouté	Total
ALO/COMMUN/0DEPLAC frais de déplacement	1 500,00 €	1 378,84 €	2 878,84 €
ALO/COMMUN/0RECEP Frais de réception	2 700,00 €	1 000,00 €	3 700,00 €
ALO/ENERGI/0GAZ- Dépenses gaz	70 000,00 €	2 000,00 €	72 000,00 €
ALO/ENTRET/0MAMOB Achat matériels, mobiliers	4 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €
AP/ENS TE/0ETPEDA Achat matériels pédagogiques	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
AP/ENTRET/0MATMOB Achat matériels, mobiliers	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
AP/PROJETS/0ACTIONS Financements des actions	7 000,00 €	8 000,00 €	13 000,00 €
		21 378,84 €	

Pour rappel, depuis la réforme RCBC mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013, il n'y a plus qu'un seul fonds de roulement pour l'ensemble du lycée. Deux services spéciaux (SRH Service de Restauration et d'Hébergement et Service Mutualisé de Lingerie) sont individualisés en comptabilité pour leurs fonds de roulement.



Proposition de prélèvement sur le lycée : **45 000,00 €** pour le complément de la matière d'œuvres en pédagogie, la maintenance des locaux (interventions entreprises) et pour le remplacement du système de téléphonie DECT.

6/12

Dénomination	Montant	Service domaine activité
Matières d'œuvres	15 000,00 €	AP/ENS TE/0ETMATOEU
Maintenance des locaux	20 000,00 €	ALO/ENTRET/0MAINTENA
Matériels téléphonie	10 000,00 €	OPC/FONCT/0MATMOB
	45 000,00 €	

Proposition de prélèvement sur la restauration collective (SRH) : **15 000,00 €** pour le complément de matelas dans un dortoir (prise en charge financière complémentaire suite à l'aide à 50% de la Région Bretagne) et pour le renouvellement du matériel.

Dénomination	Montant total	Participation Lycée	Service domaine activité
Matelas	4 000,00 €	2 000,00 €	SRH/ENTRET/0MATMOB
Renouvellement de petits matériels		13 000,00 €	
		15 000,00 €	

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 61/17-18

3. Contrats et conventions

3.1.... Contrats et conventions

- 3.1.1. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- 3.1.2. Convention d'adhésion au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie ;
- 3.1.3. Convention de partenariat pour la délivrance de la licence professionnelle, mention « industrie alimentaire : gestion, production et valorisation » parcours DRACI ;
- 3.1.4. Contrat de cession entre le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et l'association « compagnie Volte Quarte » ;
- 3.1.5. Contrat d'entretien écologique par pâturage des espaces verts du lycée ;

3.2.... Présentation / contexte

3.2.1. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage :
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annuelle de financement d'un montant initial de 50 000,00 € TTC. Il s'agit d'agir au nom et pour le compte de la Région Bretagne, pour la réalisation de travaux via des fiches opérations, à concurrence du montant initial.

3.2.2. Convention d'adhésion au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie :
Convention d'adhésion au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie (marché académique), pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, renouvelable 3 fois par expresse reconduction. Le groupement de commande est basé au collège Beaumanoir de PLOERMEL.



3.2.3. Convention de partenariat pour la délivrance de la licence professionnelle, mention « industrie alimentaire : gestion, production et valorisation » parcours DRACI :

Convention de partenariat pour la délivrance de la licence professionnelle, mention « industrie alimentaire : gestion, production et valorisation » parcours DRACI, pour la période 2017-2022 (5 ans de durée d'accréditation). Le vote est reporté à une date ultérieure.

7/12

3.2.4. Contrat de cession entre le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et l'association « compagnie Volte Quarte » :

Contrat de cession entre le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et l'association « compagnie Volte Quarte », pour l'organisation du spectacle « les réjouissances du palais », pour un montant total de 2 952,00 € TTC à la charge du lycée.

3.2.5. Contrat d'entretien écologique par pâturage des espaces verts du lycée :

Contrat d'entretien écologique par pâturage des espaces verts du lycée, avec DERVENN ECO-PATUR, pour l'année 2018, pour un montant total de 2 091,00 € TTC (aménagement de 2 sites et entretien par éco-pâturage) ; prestation ponctuelle ne nécessitant pas de délibération.

3.3. Commentaires / débat

Le spectacle « les réjouissances du palais » est une réussite ; à renouveler.

3.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention d'adhésion au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Contrat de cession entre le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et l'association « compagnie Volte Quarte »

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

Délibération n° 56/17-18

Convention d'adhésion au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie ;

Délibération n° 57/17-18

Contrat de cession entre le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et l'association « compagnie Volte Quarte » ;

Délibération n° 48/17-18

19h35 : départ de M^{me} CARFANTAN,
Représentante de la Commune

4. Admission en non-valeur

4.1.... Admission en non-valeur

4.2.... Présentation / contexte

Il s'agit d'admettre en non-valeur la créance d'un élève dont les responsables légaux sont insolubles. La créance correspond au trimestre 1 (septembre-décembre) et au trimestre 2 (janvier-mars) de l'année scolaire 2012/2013, et s'élève à 571,13€.

4.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



4.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 54/17-18

5. Voyages scolaires

8/12

5.1.... Voyages scolaires

- 5.1.1.Voyages scolaires 2017 – acceptation de dons ;
- 5.1.2.Voyages scolaires 2018 - Budgets ;

5.2.... Présentation / contexte

5.2.1.Voyages scolaires 2017 – acceptation de dons ;

- Acceptation d'un don de 79,68 € par l'association « les amis de Starnberg » afin de financer une partie du voyage à Otzenhausen 2017.
- Acceptation d'un don de 129,00 € par le Foyer socio-éducatif du Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges, afin de financer une partie du voyage à Tours 2017 (suite à des actions).
- Acceptation d'un don de 122,11 € par le Foyer socio-éducatif du Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges, afin de financer une partie du voyage à Bruxelles 2017 (suite à des actions).
- Acceptation d'un don de 500,00 € par le Crédit Mutuel Dinard-Pleurduit, afin de financer une partie du voyage aux Iles Chausey 2017.

5.2.2.Voyages scolaires 2018 - Budgets ;

Séjour du 9 au 19 novembre 2018, pour 24 élèves de BTS en Martinique (projet « route du Rhum »). Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 37 430,00 €, comprenant le transport en avion, le transport sur place, l'hébergement, les repas et les visites. Il est demandé une participation de 450,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (6 450,00 €), et par la vente d'objets confectionnés (20 180,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

5.3.... Résultats du vote (le cas échéant)

Don Otzenhausen 2017

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Don Tours 2017

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Don Bruxelles 2017

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Don Iles Chausey 2017

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Budget Guadeloupe 2018

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

5.4.... Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Don Otzenhausen 2017

Délibération n° 51/17-18

Don Tours 2017

Délibération n° 50/17-18

Don Bruxelles 2017

Délibération n° 55/17-18

Don Iles Chausey 2017

Délibération n° 52/17-18



6. Partenariat Association « Les amis de Starnberg »

9/12

6.1.... Partenariat Association « Les amis de Starnberg »

6.2.... Présentation / contexte

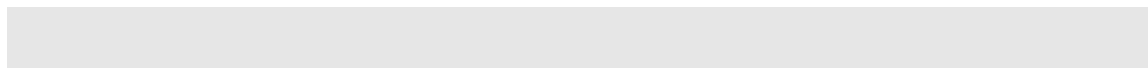
Le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges adhère à l'Association « les amis de Starnberg », pour un coût de 40,00 €. Le lycée participe à la semaine franco-allemande qui se tiendra à Starnberg en mai 2018 avec la présence de trois enseignants. Le lycée remboursera l'Association « les amis de Starnberg » des frais de déplacement des trois enseignants. La somme s'élève à 540,00 € et sera financée par le reliquat d'un versement de cette association au Lycée il y a quelques années, servant à financer des actions en lien avec l'Allemagne.

6.3.... Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

6.4.... Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 53/17-18





RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique

1. Modification du règlement intérieur

10/12

1.1. Modification du règlement intérieur

1.2. Présentation / contexte

Après plusieurs réunions préparatoires, le règlement intérieur du lycée a été présenté aux membres du conseil d'administration pour validation. Il sera présenté au rectorat d'académie pour accord.

1.3. Commentaires / débat

Avant de passer au vote définitif, un vote a été demandé par M. le Proviseur pour ou contre le port de la barbe. Avec 13 voix Pour, 7 Contre et 3 Abstentions, le port de la barbe est donc autorisé.

1.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2 Nuls :

1.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 47/17-18

2. Carte des formations rentrée 2019 (projet d'ouverture licence pro)

2.1. Carte des formations rentrée 2019 (projet d'ouverture licence pro)

2.2. Présentation / contexte

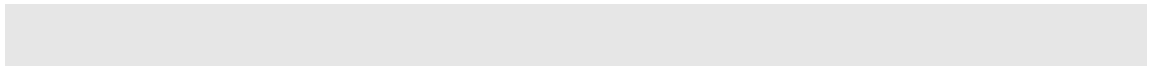
Former des jeunes à la reprise d'entreprises écoresponsable. Projet d'ouverture l'une licence professionnelle en partenariat avec Rennes 1 et prise de contact avec Rennes 2 (voir document joint)+

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 58/17-18





RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

1. Question / Point abordé

11/12

1.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

1.2. Présentation / contexte

É T A T N É A N T



RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Question / Point abordé

1.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

12/12

1.2. Présentation / contexte

É T A T N É A N T

19h52 – en l'absence de questions diverses, la séance est levée.